Dijon, 13 zurlet 1901 Box her ile ami, or tronor who caite in restrict att suit it Narry. N'ayant the le time with four retourne a la Backini avant nos cramers je laiso ma fimme alle sinhe rejoinde nos enfonts a sair. Des los puisque ma joursei de demais est entiment like j'en profitas alontiers pour alle à Beaune of comple depine chez me bell- scell it avrive à Jigny este 2 et 3 l'après - mid; demais dinanche. G. vow vorleg et man form dire j restan.

jusqui om havi de f de vori & deman dong

t lordia liment i soms To Jenny J. S. - Son hansfut a clave cot public a l'Office d' hier

RÉPUBLIQUE FRANÇAIS! OF LOS COTE DE CO

Ronsieur Raynond Saleilles Freesen Britale de droit de Dans chez Mindelles Eleget, Borling Bretomiere

Beaune

114 Lote . d'on.